

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2002

Sont présents :

- M. Clément PIAZZALUNGA, Maire
 M. ZOGG, Conseiller administratif
- Mmes CONSTANTIN, DESJACQUES CARNEGIE, JAQUET, PITTET, ROCHAT et STROUMZA.
 MM. AMOUDRUZ, BROENNIMANN, COLLAUD, DECREY, DETRUCHE, DROZ, FAVRE, FISCHER, GRANDGIRARD, LABEAUME, MIFFON, PAYCHERE, UEHLINGER, VACHERON et WALTER.

Excusés :

- M. SCHORER, Conseiller administratif
 Mmes CASADEI, DESPLAND et SECCHI
 M. HILDEBRAND

*

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2002.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Projet de budget 2003 - Discussion et vote sur :
 - 5.1. Budget de fonctionnement, (DA-02-10a)
 - 5.2. Nombre de centimes additionnels, (DA-02-10b)
 - 5.3. Jetons de présence des Conseillers municipaux, (DA-02-11)
 - 5.4. Indemnités versées au Conseil administratif, (DA-02-12)
 - 5.5. Fixation de la taxe professionnelle minimale à Fr 30,-, (DA-02-13)
6. Préavis au projet de plan localisé de quartier N°29195-512-537 (Chêne-Bourg-Thônex/avenue Petit-Senn) enquête publique N°1342. Discussion. Vote. (DA-02-14)
7. Demande d'un crédit d'étude de Fr 215'000,- en vue de l'aménagement des places de Graveson et du Chêne-Vert, selon le projet « Espace-rue ». Discussion. Vote. (DA-02-15)

8. Projets de délibération :

- 8.1. Projet de motion déposé dans le délai légal par le parti Démocrate-Chrétien (PDC) concernant la mise sur pied d'une campagne sur le respect. Discussion. Vote. (MM-02-01)
 - 8.2. Projet de délibération déposé dans le délai légal par le groupe Socialiste concernant un plan de préretraite prévoyant des mesures d'accompagnement pour favoriser les départs anticipés à la retraite du personnel communal. Discussion. Vote. (DM-02-04)
9. Propositions du Conseil administratif.
10. Questions écrites.
11. Propositions individuelles et questions.

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2002

Le procès-verbal est accepté à la MAJORITE (par 17 voix « pour » et 2 abstentions)

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. le Président rappelle quelques dates :

- 2.1. Les partis politiques ont jusqu'au 15 janvier pour faire parvenir à la Mairie les remarques qu'ils ont à formuler sur le projet de révision du règlement du Conseil municipal.
- 2.2. Le 17 janvier 2003 à 18h.30 aura lieu une visite dégustation des caves du Château du Crest à Jussy.
- 2.3. Le 20 janvier 2003 à 18h.30 nous aurons une présentation du contrat de rivière du Foron par la commune de Gaillard.
- 2.4. Le 23 janvier 2003 nous sommes invités à Chêne-Bourg pour une présentation par M. Cramer de la liaison ferroviaire « Cornavin/Eaux-Vives/Annemasse » (CEVA).
- 2.5. A 23h. nous passerons au point 9 de l'ordre du jour - Propositions du Conseil administratif.

3. Communications du Conseil administratif

3.1. M. PIAZZALUNGA, Maire

3.1.1. Noël des isolés

Celui-ci aura lieu le 24 décembre à 12h. à la salle Louis-Valencien.

3.1.2. Repas des aînés

Il est fixé au vendredi 24 janvier 2003 à la salle des Fêtes.

3.1.3. Compagnies des sapeurs-pompiers

Lors d'une récente séance des magistrats des communes Arve-Lac un projet de convention a été élaboré. Ce sujet sera prochainement traité par la commission Sécurité.

3.2. M. ZOGG, Conseiller administratif

3.2.1. Avenue de Thônex

Il est donné lecture du courrier suivant de l'OTC, daté du 12 décembre 2002 :

Concerne: carrefour Av. de Thônex / Ch. du Bois-Des-Arts

Madame, Monsieur,

En réponse à vos divers courriers relatifs à l'objet cité en titre, nous sommes en mesure de vous donner les informations suivantes :

- Après le résultat des contrôles de vitesse effectués par la gendarmerie qui démontrent un grand nombre d'excès de vitesse, nous étudions la possibilité d'installer un système de détection de vitesse qui mette les feux au rouge sur l'axe principal. Pour que cette mesure soit efficace, nous pensons la coupler avec des appareils de photo pour le respect des feux rouges.

Nous vous assurons d'ores et déjà de traiter cette affaire dans les meilleurs délais et ne manquerons pas de vous faire part de nos conclusions par un courrier ultérieur.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

3.2.2. GICAL

Le projet avance bien la commune de Vandoeuvres fasse tout pour stopper celui-ci. Une pétition a d'ailleurs circulé dans la commune de Vandoeuvres contre la construction de ce centre de compostage.

Les SIG qui sont partenaires ont établi un « business plan » qui vous sera prochainement distribué.

3.2.3. Initiative « Halte au bétonnage sauvignons les espaces-verts à Thônex »

Mme Chantal Banderet a été déboutée dans le cadre du recours qu'elle avait déposé. La procédure peut donc être reprise.

Ci-dessous le courrier reçu de Me Bellanger en date du 9 décembre 2002 :

Cher Monsieur,

Je vous remets avec ces lignes une copie du courrier que je viens de recevoir du Tribunal administratif confirmant le caractère définitif de l'arrêt rejetant le recours de Mme Chantal Banderet.

En conséquence, le traitement de fond de l'initiative par le Conseil municipal peut et doit reprendre. Cette autorité dispose d'un délai maximal de dix-huit mois à compter de la date d'aboutissement de l'initiative, augmenté de la durée de la procédure devant le Tribunal administratif.

Si le Conseil municipal accepte l'initiative, il a l'obligation de préparer et d'adopter une délibération conforme à celle-ci dans un délai maximal de vingt-quatre mois à compter de la date d'aboutissement de l'initiative, augmenté de la durée de la procédure devant le Tribunal administratif. Si, par hypothèse, le Conseil municipal accepte l'initiative à l'échéance du délai de dix-huit mois mentionné ci-dessus, il ne disposerait donc de six mois supplémentaires pour adopter la délibération.

En effet, si le Conseil municipal accepte l'initiative, l'art. 36D de la Loi sur l'administration des communes (ci-après « LAC ») impose au Conseil administratif de préparer un projet de délibération conforme à l'initiative, que le Conseil municipal doit adopter dans un délai de six mois. S'il refuse la délibération ou s'il ne l'adopte pas dans le délai de vingt-quatre mois, cette dernière est alors automatiquement soumise au vote populaire sans contreprojet conformément à l'art. 36D, al. 2, LAC.

En conséquence, dans l'hypothèse où le Conseil municipal refuserait l'initiative ou l'accepterait mais ne la concrétiserait pas par une délibération dans le délai légal, l'initiative serait immédiatement soumise au vote populaire.

Si le Conseil municipal refusait l'initiative, il disposerait de la faculté d'opposer un contre-projet à l'initiative. Dans un tel cas, la loi octroie au Conseil municipal un délai supplémentaire de six mois pour préparer le contreprojet. L'initiative et le contre projet sont ensuite soumis ensemble au vote populaire.

Restant à votre disposition si vous désirez des informations complémentaires, je vous prie de croire, cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments bien dévoués.

3.2.4. Chemin des Deux-Communes

Le surfacage est terminé il reste à réaliser l'éclairage, les plantations et la mise en place de locaux pour containers. D'ici fin mars tous les travaux devraient être terminés.

4. Rapport des commissions

La parole est passée successivement aux Présidents des commissions afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports :

4.1. M. Jean-Pierre Amoudruz, Président de la commission de l'Économie Publique, Sécurité & Emplois réunie le 14 novembre 2002 :

1. *Analyse du concept de surveillance de la commune par la société ADSI FONTI.*
2. *Projet de délibération déposé par le groupe PDC concernant la création d'un poste de délégué communal à la prévention.*

Ces deux sujets traités par la commission se regroupent car la surveillance par la société FONTI fait partie du concept de la sécurité de la commune. Le préavis pour continuer de charger cette société de la surveillance de la commune a été acceptée par 5 voix « pour » et 1 abstention.

Le projet de délibération déposé par le PDC a rencontré un vif intérêt. Par contre les commissaires aimeraient procéder à plusieurs auditions avant de se prononcer. Ceci a été remis à une date ultérieure.

4.2. M. Philippe Decrey, Président de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage réunie le 26 novembre 2002 :

1. *Demande d'un soutien financier exceptionnel pour le Chœur Arte Musica pour ses concerts avec la Fanfare du Loup.*
Nous avons reçu MM. Aeschimann et Bruel qui nous ont présenté leur projet. Suite à une discussion la commission a décidé, à l'Unanimité, de leur allouer une subvention exceptionnelle de Fr 14'000,-.
2. *CCCC - information sur ses activités.*
*Nous avons appris qu'un projet est en cours pour une exposition de statues dans trois parcs chênôis. Pour Thônex il s'agirait du parc Munier. Les thèmes seront : l'eau et le bois qui symbolisent le Foron et la Seymaz ainsi que le chêne.
La commission attend des détails ainsi qu'un budget.*

3. Journal le Chênois – information sur l'activité du groupe de travail pour sa restructuration.

Une information sur l'activité du groupe de travail pour la restructuration du journal le Chênois nous a été donnée.

4.3. Mme Isabel Rochat, remplaçante de M. Cédric Paychère, Président de la commission des Écoles, Jeunesse & Sports, réunie le 26 novembre 2002 :

1. Projet de budget 2003 – fonction 54 – institutions pour la jeunesse.

Mme Desjacques Carnegie, Présidente de la Fondation pour la Jeunesse, nous a donné des explications sur les budgets des diverses institutions qui ont été adoptés à l'unanimité par le Conseil de Fondation. Un certain nombre de détails concernant la fréquentation, les jours d'ouverture et les salaires concernant la crèche et le jardin d'enfants ont été donnés aux commissaires. En ce qui concerne la LPP des questions ont été posées concernant l'augmentation de façon substantielle alors que les frais salariaux restent stables. Il a été expliqué que l'institution prend à sa charge deux tiers des cotisations depuis 2001 suite à une décision prise de façon unilatérale et en dehors du Conseil de Fondation. Ces chiffres seront à nouveau vérifiés.

Le budget de la fonction 54 – Institution pour la Jeunesse a été accepté par 6 oui et 2 abstentions.

4.4. M. Michel Vacheron Président de la commission de l'Environnement, Parcs & Promenades réunie le 3 décembre 2002 :

1. Présentation du bureau Atelier 6 d'un projet de signalisation des différents lieux communaux.

Une présentation a été faite par M. Sixt (Bureau Atelier 6) d'un nouveau concept pour la signalisation des différents lieux communaux. M. Sixt nous a présenté des panneaux de diverses formes véhiculant divers messages (ex : « interdit aux chiens », aux « vélos et vélomoteurs », etc.) et ceci suite à une volonté du Conseil administratif d'équiper les lieux communaux de panneaux plus attractifs et aux messages plus clairs. La commission a retenu les éléments suivants :

- concept intéressant,*
- prix à l'unité assez élevé plus demande au Conseil administratif d'étudier des solutions moins onéreuses (ex : s'associer à d'autres communes ou à l'État pour l'achat de la tubulure de ces panneaux),*
- des remarques sont également faites sur l'aspect graphique, le type de message à véhiculer, ainsi que sur divers types de matériaux à utiliser.*

En conclusion, la commission vote à l'Unanimité la poursuite de la démarche entreprise par le Conseil administratif avec la demande de tenir compte des avis formulés.

2. Place de jeux derrière la salle des Fêtes

Lors de la précédente réunion de la commission, trois avant-projets de réaménagement de cette place de jeux avaient été présentés par trois bureaux différents. Les commissaires n'ayant pu disposer de documentation préalable, il avait été décidé de ne rien décider ce soir-là et de permettre à chacun d'étudier tranquillement ces projets.

Ce sujet a donc été remis à l'ordre du jour de la commission du 3 décembre, avec objectif, cette fois, de choisir un de ces avant-projets. Lors de la discussion les points suivants sont ressortis :

- difficulté de comparer en détail les prix des projets,*
- absence d'équipements pour les adolescents (volley, ping-pong) mais il est vrai que ce point ne figurait pas dans la demande faite aux mandataires,*
- absence d'équipements pour adultes (pétanque),*
- difficile cohabitation des jeux de ballons et des poussettes,*
- nécessité de mettre en place des équipements ne favorisant pas certaines activités peu souhaitables (nuisances sonores, drogues, etc..),*

En conclusion, c'est l'avant projet présenté par le bureau Henchoz qui a été retenu par 4 voix contre 1 au projet Giraud.

Il a été demandé au Conseil administratif de faire évoluer le projet dans les sens des remarques formulées.

Dans quelques mois, la commission devra donc se pencher sur le projet définitif.

3. Aménagement et décoration de la commune

Aménagement de la commune et principalement des giratoires. Devant l'aspect, pour certains, peu esthétique des giratoires de notre commune, demande est faite que le Conseil administratif et le service des Espaces verts empoignent ce dossier et trouvent des solutions.

La proposition de collaborer avec le centre horticole de Lullier dans le cadre d'un travail de diplôme est bien accueillie et la commission demande au Conseil administratif d'œuvrer dans ce sens.

4. Information sur la récupération des déchets.

Des documents sont remis aux commissaires sur la récupération des déchets qui montrent une évolution favorable de la récupération dans nos diverses déchetteries. Nous avons vu également que certaines déchetteries devraient être déplacées et d'autres mise en place. Le concept est donc en évolution afin de répondre toujours mieux à la demande des habitants.

4.5. Mme Chantal Pittet, Présidente de la commission Sociale réunie le 5 décembre 2002 :

1. Attribution sociale et humanitaire.

Nous avons attribué les sommes imparties à l'aide humanitaire soit Fr 75'500,- comme prévu et selon les critères ci-dessous :

Domiciliation :

Favoriser les associations basées dans la commune, voire la région (meilleure garantie de suivi) et encourager l'initiative de Thônésiens.

Action/activités :

La pertinence des activités proposées et leur subsidiarité avec les actions du secteur public notamment sont vérifiées (éviter les doublons). Encouragement d'actions nouvelles par une subvention de fonctionnement sur plusieurs années.

- Les idéologies extrêmes ne sont pas soutenues.*
- L'association garantit le suivi de son action (remise d'un rapport d'activités ou pour le moins les informations nécessaires sous forme libre) ; elle jouit d'une certaine stabilité dans sa structure.*
- Quelle est l'expérience de l'association demanderesse ?*
- Le projet est clair (public cible, objectifs, résultats escomptés, financement)*

Finances :

Pas d'aide aux organismes affichant de gros bénéfices. Soutien des projets pouvant souffrir d'une certaine précarité financière.

Procédure :

L'association doit retourner le questionnaire de la commune rempli. L'aide est attribuée en fonction d'une certaine transparence (comptabilité fournie, méthode de gestion, les fonds parviennent bien à leurs bénéficiaires).

L'organisme a déjà été subventionné.

L'octroi de l'aide peut être différée en attendant les compléments d'information requis.

Subjectivité :

La commission sociale se réserve des « coups de cœur » et peut entrer en matière à l'initiative d'un de ses membres qui soutient l'un ou l'autre projet.

Il nous reste un solde de Fr 24'500,- pour des demandes futures.

Puis, nous avons également attribué Fr 64'000,- à l'aide sociale, reste un solde de Fr 11'000,-.

Nous souhaiterions pour l'année prochaine déjà, rajouter des critères concernant la durée des projets et tenir plus compte du lien des associations avec la commune, la ville ou le canton.

Certaines associations n'ont pas reçu de montant, faute de réponse ou de rupture de projet.

La commission était malheureusement composée que de trois commissaires remplaçants (soirée importante de réunion pour les partis) à l'occasion de la nomination de Mme Calmy-Rey.

5. Projet de budget 2003 – Discussion et vote sur :

5.1. Budget de fonctionnement, (DA-02-10a)

5.2. Nombre de centimes additionnels, (DA-02-10b)

- M. Clément Piazzalunga, Maire, en remplacement de M. Roger Schorer, Conseiller administratif délégué aux Finances :

Le budget 2003 de fonctionnement présente un montant de Fr 25'149'250,- aux revenus et Fr 25'091'009,- aux charges, soit un excédent de revenus de Fr 58'241,-, ceci après qu'il ait été tenu compte des rectificatifs demandés par les diverses commissions.

Le budget des investissements, quant à lui, s'élève à Fr 9'459'500,-. Ces investissements nets étant autofinancés par les amortissements figurant au budget de fonctionnement pour un montant de Fr 5'008'331,- et par l'excédent de revenu présumé de Fr 58'241,- on constate une insuffisance de financement de Fr 4'392'928,- qui peut être couverte par les liquidités de la Commune mais, compte-tenu des investissements importants prévus dans les années à venir, il pourrait être intéressant de recourir à l'emprunt pour couvrir cette insuffisance en raison des taux d'intérêts attractifs proposés actuellement.

Fiscalité

Les chiffres des revenus sont donnés, pour leur plus grande partie, par le Département des finances. En ce qui concerne les charges, la rubrique 330 "Remises et irrécouvrables" a été revue à la baisse, étant donné l'importante provision extraordinaire faite lors du bouclage des comptes 2001. Pour ce qui est du centime additionnel, il a été maintenu à 44.

Suite aux diverses prévisions il conviendra d'être prudent en 2004, notamment à cause de la situation de l'emploi.

Le Conseil administratif tient à remercier les Conseillers municipaux pour le nombre important d'heures passées dans les commissions à l'étude de ce budget 2003 et vous demande de bien vouloir accepter celui-ci.

- Mme Anni Stroumza, vice-présidente de la commission des Finances donne lecture des conclusions des rapports des séances du 19 et 28 novembre 2002 :

Le budget de fonctionnement a été discuté lors de la séance du 19 novembre. Le 28 novembre nous avons traité la partie Institutions pour la jeunesse.

Lors de la séance du 19 novembre il y a eu un certain nombre de questions, nous avons d'ailleurs appris qu'il y a eu de nouveaux engagements à l'état civil et à la police municipale. Le service social thônésien a également fait l'objet de discussion et le budget a été rectifié car il y avait Fr 31'000,- de salaire prévus pour les CASS qui ne sont plus à charge de la commune.

Pour ce qui est de la séance du 28 novembre des indications vous ont été données par Mme Rochat lors de son rapport. Il y a cependant eu une discussion concernant l'augmentation de la subvention à la Fondation en faveur de la jeunesse, qui passe de Fr 5'000,- à Fr 30'000,- ; ceci a été accepté par 8 voix « pour » et 2 abstentions. L'augmentation de la subvention aux Bout'Choux qui passe de Fr 144'200,- à Fr 156'200,- a été acceptée par 9 voix contre 1. Le budget total de la rubrique 54 – Institutions pour la jeunesse avec un montant supplémentaire de Fr 37'000,- a été accepté à l'unanimité.

Le Budget 2003 global de la commune a été accepté à l'Unanimité. En ce qui concerne le centime additionnel maintenu à 44cts a également été accepté à l'Unanimité.

La discussion est ouverte :

M. le Président rappelle que cette délibération se votera en deux temps (budget 2002 et centimes additionnels).

Mme Rochat fait la déclaration suivante pour la fraction libérale :

Le budget 2003 sans grande surprise – hormis les recettes fiscales dont on ne peut faire qu'une estimation – et adopté à l'unanimité en commission des Finances sera ce soir voté par le groupe libéral accompagné des remarques d'ordre général suivantes :

- En effet, l'écart entre l'augmentation des charges et celle des revenus nous paraît être très ténue et non sans risque pour l'avenir conjoncturel sombre qui s'annonce. Nous avons vécu l'embellie fiscale, nous vivons en ce moment sur les retombées de celle-ci en terme de croissance économique, mais il faudra prendre garde au retour de pendulier qui sera d'autant plus violent que les professions concernées et actuellement déjà touchées, appartiennent au domaine tertiaire notamment bancaires et génératrices de hauts revenus.
- Sous l'impulsion des libéraux, le centime additionnel a été revu à la baisse à temps, et il ne s'agit en aucun cas d'y toucher en ce moment au vu des investissements importants qui nécessiteront un sérieux engagement financier ces prochaines années.
- Quelques rubriques nous inquiètent, telle celle de l'encouragement à la culture. Sans remettre en cause les choix de la commission, nous aimerions souligner au nom de la non-duplicité qu'il existe à Genève une offre culturelle très riche et dont nous ne profitons pas encore assez en tant que commune sub-urbaine ; le genevois est en effet le citoyen helvétique et peut-être même européen qui paye le plus pour la culture ; la ville de Genève devrait en 2003 consacrer 192 millions soit 20% de son budget aux activités culturelles, profitons-en et pourquoi pas prendre exemple sur Jussy qui a lancé l'idée du passeport culturel.
- De deux choses l'une, soit on veut une vraie politique culturelle et on la définit clairement soit on navigue à vue et on attribue des subventions par crainte des réclamations des uns ou des autres.

En revanche, on se doit de souligner l'excellent travail effectué par les responsables de la Fondation pour la Jeunesse qui ont tenté et réussi l'impossible, à savoir nous présenter un budget, certes élevé, mais transparent et calqué sur des prévisions réalistes.

L'aide sociale n'en finit pas de nous réserver des surprises et malgré la hausse annoncée que nous subissons par le transfert des CASS, les coûts suivent une courbe ascendante inquiétante.

En résumé, notre politique budgétaire doit être avant tout anti cyclique et prudente et nous adressons nos remerciements à notre secrétaire général et à son équipe, ainsi qu'au Conseiller administratif en charge M. Roger Schorer pour nous avoir présenté un budget 2003 qui ne s'éloigne pas de ces objectifs primordiaux pour l'avenir de notre commune.

M. Philippe Decrey fait la déclaration suivante au nom de la fraction Démocrate-Chrétienne :

Après avoir analysé et travaillé le budget en commission et au sein de son groupe la fraction PDC a fait le constat suivant :

Avec un centime additionnel fixé à 44, il s'agit d'un bon budget qui nous laisse certes très peu de marge de manœuvre alors attention aux dépenses !

Avec les investissements prévus pour 2003, suite aux priorités fixées par le Conseil municipal (école du Pont-Bochet, école Marcelly, Mairie) ce qui représente environ 40 millions, il faudra avoir recours à l'emprunt. Actuellement nous sommes dans une bonne période pour envisager cette opération, nous espérons que le Conseil administratif sera vigilant.

Pour terminer, nous aimerions remercier le Conseiller administratif délégué aux Finances ainsi que l'administration communale pour le travail effectué et la qualité des documents remis aux Conseillers municipaux.

Il va sans dire que la fraction PDC votera ce budget.

M. Cédric Paychère fait la déclaration suivante au nom de la fraction radicale :

Le groupe radical tient à remercier l'administration communale, en particulier le secrétariat général pour l'élaboration et la présentation, comme toujours très détaillée et soignée du budget 2003.

Il est à relever que, cette année, l'exercice a été rendu plus difficile en raison :

- du changement de système fiscal,
- du climat politique incertain,
- de l'absence de directives politiques claires en matière budgétaire,

Il est certain que le projet radical de « frein à l'augmentation des dépenses » aurait eu tout son sens pour maîtriser cette nouvelle explosion des charges de 6% !

Enfin le groupe radical désespère que le plan financier quadriennal, instrument plus que jamais indispensable, ne soit un jour disponible.

Le groupe radical acceptera ce budget sans surprise en réitérant ses remerciements au secrétaire général.

Mme Stroumza fait la déclaration suivante au nom du groupe socialiste :

Le vote du budget municipal est toujours le moment de définir la politique voulue par les autorités municipales. Il n'y a non seulement des choix immédiats à faire pour l'année suivante, mais également des nouvelles orientations qui se dessinent à l'avenir ou qui devraient se dessiner.

En ce qui concerne les choix immédiats, nous sommes très satisfaits que le budget consacré à la Fondation en faveur de la jeunesse ait été augmenté pour tenir compte de l'augmentation des nombres de places de garde pour la petite enfance. Ces places passent de 40 places à 55 places, grâce à la réorganisation et à la bonne gestion des institutions entreprises par la fondation.

Nous sommes également satisfaits que deux institutions culturelles locales, Théâtrechamp et Théâtrécirque, implantées de longue date sur le territoire communal, aient pu bénéficier pour le premier d'une augmentation de sa subvention et pour le deuxième, d'une subvention inscrite au budget. Le groupe socialiste s'est fortement engagé pour que la gue-guerre entre les autorités communales et le Théâtrécirque cesse et que cette institution soit enfin reconnue sur le plan communal. C'est maintenant fait et c'est tant mieux.

Mais une activité ponctuelle, coup par coup, ne fait pas une politique et sur ce point nous ne sommes pas satisfaits. Thônex est maintenant une commune de 13.000 habitants, c'est une ville à l'instar des autres communes suburbaines du canton. On ne peut pas accepter que cette commune continue à être gérée comme un village, sans impulsion, sans politique avec des projets cohérents et avec pour seule ambition de ne pas avoir de dettes. C'est à notre avis insuffisant, alors que les besoins sont croissants.

En matière d'aménagement des quartiers il faudrait empoigner vraiment les problèmes des zones de rencontres de 20km/h avec des aménagements de la chaussée qui aient une réelle efficacité sur la vitesse de la circulation. Le centre de la commune - rue de Genève, avenues Tronchet et Adrien-Jeandin - devrait enfin faire l'objet d'un aménagement cohérent et convivial.

Les besoins en places de crèches devront être déterminés pour prévoir l'ouverture d'une deuxième crèche sur la commune dans les toutes prochaines années, ce d'autant plus que le canton s'apprête à accorder une aide aux communes, par enfant placé. Or, à Thônex, aucune réflexion n'a été engagée sur les besoins de la petite enfance et nous ne serons pas prêts pour saisir cette manne cantonale.

L'action sociale individuelle est maintenant centralisée pour les trois communes chénoises dans le nouveau CASS au chemin de la Montagne, mais l'action sociale communautaire de proximité relève directement de chaque commune et là également, rien n'est prévu et aucune réflexion n'est engagée au niveau du Conseil administratif. Pourtant l'Hospice général a présenté au mois de mai dernier, une proposition de convention pour ce type d'activités définissant les tâches principales à effectuer. Là également, notre commune brille par son silence !

Le soutien aux activités culturelles existantes, c'est très bien, mais il faut aussi faciliter l'éclosion et l'essor des initiatives d'amateurs et de jeunes créateurs par la mise à disposition des salles communales pour des répétitions et des représentations. Cela suppose une gestion active de tous les locaux disponibles de la commune. Quant au développement des activités culturelles chénoises, nous sommes convaincus qu'il faut rapidement désigner un Monsieur ou une Madame Culture, en collaboration avec les autres communes chénoises, pour vraiment engager une politique culturelle active, comme cela se fait dans les autres grandes communes, Onex, Vernier, Meyrin, etc. et même à Plan-les-Ouates.

Enfin, le logement. La Fondation communale pour le logement ronronne depuis des années, alors qu'il y a une grave crise du logement. Des jeunes, célibataires, en couple ou en familles, ne trouvent pas de logements à des prix abordables et des personnes âgées souhaitent pouvoir rester sur la commune lorsqu'elles doivent quitter leur logement pour des raisons de santé. Pourquoi ne pas inciter la Fondation communale à construire des logements et un EMS ? Le besoin est là et la fondation communale dispose largement de la capacité financière pour entreprendre ces réalisations.

Ceci n'est que quelques exemples de la politique que nous souhaitons voir le Conseil administratif mener et qui devraient se traduire dans le budget. Notre commune en a les moyens, car le budget dispose de grandes disponibilités et une ré affectation des ressources des différentes rubriques budgétaires pourraient certainement dégager des montants intéressants permettant de prendre en charge de nouvelles activités pour répondre aux besoins de la population.

Pour montrer le flou de certaines rubriques de ce budget, je citerai deux exemples. On a découvert en examinant ce budget que des dépenses salariales pour le CASS avaient été budgétées alors qu'elles ne relèvent pas des charges des communes. On a aussi découvert que pour le service social communal la commune finance le salaire d'une secrétaire sociale, alors que la convention signée avec l'Hospice général prévoit que celui-ci soit pris en charge par l'Hospice général.

Le budget qui nous est soumis ce soir paraît à première vue, extrêmement serré avec un excédent de revenus de seulement Fr 58'241,-. C'est oublier que les charges de Fr 25'091'009,- comprennent un montant total de Fr 5'408'331,- d'amortissements qu'effectue chaque année la commune en raison des investissements faits par le passé. Or, les amortissements vont directement sur le compte de la fortune de la commune et permet de faire face aux investissements futurs. Ce ne sont donc pas vraiment des charges comme les autres.

D'ailleurs, le projet de délibération prévoit d'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2003 jusqu'à concurrence de Fr 4'392'928,-, soit une somme inférieure à celle des amortissements. Cette situation était prévisible depuis la baisse du centime additionnel à 44 centimes l'année dernière. Le groupe socialiste avait alors accepté cette baisse tout en déclarant que nous n'étions pas opposés à ce que la commune contracte des emprunts, car une collectivité publique doit avoir une politique prévisionnelle à moyen terme. De plus, aujourd'hui, la période y est particulièrement favorable avec des taux d'intérêts très bas.

Le groupe socialiste votera ce budget, non pas parce que nous trouvons qu'il est intéressant et reflète une volonté politique, mais parce qu'il reflète la remise en ordre des institutions de la petite enfance sur la commune et que nous voulons soutenir cette réorganisation et la volonté de la Fondation en faveur de la jeunesse d'améliorer la situation de la petite enfance à Thônex. Ce budget améliore également le soutien aux institutions culturelles locales - le Théâtrochamp et le Théâtrécirque - et que nous soutenons pleinement ces subventions.

Notre insatisfaction reste cependant entière en ce qui concerne l'absence de politiques claires dans les divers domaines qui relèvent des compétences communales. Mais nous sommes réalistes et savons que si changement il y aura, cela sera le fait du renouvellement des autorités municipales.

Enfin, pour conclure j'aimerais, au nom du groupe socialiste, exprimer nos remerciements à M. Philippe Guex, secrétaire général, pour sa grande patience et sa disponibilité à trouver des réponses aux multiples questions posées en commissions.

M. Miffon : compte tenu de la situation économique incertaine, il y a peu d'entreprises qui peuvent se permettre de présenter un budget avec 6% de hausse. Il s'agit d'un budget ambitieux d'autant plus que les revenus qui affichent une hausse de 5,5% sont très optimistes. La grande partie des revenus étant des prévisions de l'administration fiscale basés sur 2001, gageons que sur 2003 les impôts perçus, notamment pour le secteur bancaire, ne seront pas les mêmes qu'en 2001.

J'ai l'impression qu'au moment de la clôture des comptes nous allons être déçus et notre petit excédent de revenus présumé risque de passer dans les chiffres rouges.

Je ne partage pas l'avis du parti socialiste concernant la possibilité d'emprunter jusqu'à concurrence des amortissements qui figurent dans le budget de fonctionnement. Je considère que notre commune doit continuer à mener une politique prudente et éviter le surendettement comme le font trop de collectivités publiques.

Nous avons d'importants travaux à venir, notamment dans le domaine scolaire et pour des bâtiments qui sont censés durer plusieurs dizaines d'années il serait logique d'emprunter, mais il n'est pas question d'emprunter pour des charges de fonctionnement dans lesquelles sont compris les amortissements qui sont des charges comme les autres.

En ce qui concerne la crèche je constate que le budget s'élevait à Fr 630'000,- en 2000, aujourd'hui nous sommes passés à Fr 975'000,- ce qui représente une augmentation de 54,8%. Dans cette augmentation quelle est la part qui représente une offre supplémentaire pour les communiers et quelle part découle des organismes salariaux ?

- M. Grandgirard, Président, rappelle qu'un certain nombre de rubriques qui figuraient directement dans le budget communal ont été incluses directement dans les budgets des institutions de la petite enfance ce qui explique déjà une bonne partie de l'augmentation, tout ceci a été expliqué dans les diverses commissions.
- Mme Desjacques Carnegie, Conseillère municipale et Présidente de la Fondation pour la jeunesse : la Fondation a décidé de présenter des comptes plus clairs afin que l'on puisse mieux comparer les coûts, comme l'a dit M. le Président, des rubriques telles que le loyer, l'entretien des locaux, l'électricité etc. ont été directement englobés dans le budget de la Fondation.

La part qui découle de la convention collective de la Ville de Genève est importante, mais je n'ai pas le chiffre exact avec moi, mais la masse salariale est moindre à « l'EVE Chapelly » en comparaison de l'ancienne crèche « Les Coccolets » avec plus d'employés et moins d'auxiliaires qu'à l'époque.

Suite à l'adoption de la convention nous avons introduit l'assurance maternité, des frais de perfectionnement pour le personnel, nous devons également prévoir du temps pour la formation et la préparation sur le temps de travail.

A l'époque il y avait des gros et des petits salaires, maintenant chacun est payé selon une échelle salariale.

En ce qui concerne les Bout'Choux, l'an dernier ce jardin d'enfant a été ouvert 494 heures, alors que cette année il sera ouvert 1.125 heures, ce qui représente également une certaine augmentation des charges du personnel.

Mme Stroumza : les places pour les petits enfants, entre la crèche EVE Chapelly et la nouvelle structure du jardin d'enfants les Bout'Choux, ont passé de 40 à 55, ce qui représente 37% d'augmentation.

- Mme Desjacques Carnegie : il faut également relever qu'avant la suspension de la Directrice la crèche accueillait 48 enfants ce qui était hors normes. Aujourd'hui nous avons ramené l'effectif à 40 enfants, ce qui a une incidence sur les revenus des pensions.

Mme Stroumza : pour revenir sur la déclaration de M. Miffon, concernant l'endettement de la commune il faut préciser que le groupe socialiste n'a jamais dit qu'il fallait faire à tout prix des dépenses et creuser le déficit. Nous pensons uniquement qu'une ré affectation des ressources des différentes rubriques budgétaire pourrait certainement dégager des montants permettant de prendre en charge de nouvelles activités qui répondent aux besoins de la population.

- M. Piazzalunga : il ne sert à rien de polémiquer. Ce que je tiens juste à dire que les résultats des diverses demandes d'enquêtes seront bientôt connus et à ce moment là nous pourrons peut-être rectifier les tirs.

M. Favre : je rappelle à Mme Stroumza que l'établissement du budget fait partie des prérogatives du Conseil municipal, le Conseil administratif fait une proposition et nous avons la possibilité de prendre certaines options, c'est la raison pour laquelle nous examinons le budget en détail au sein des commissions. Il ne faut donc pas tout attribuer au Conseil administratif.

La parole n'étant plus ou pas demandée M. Philippe Decrey, 1^{er} vice-président du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 70, al. 1 lettre b) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- Vu le budget administratif pour l'année 2003 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,
- Vu les rapports de la commission des Finances des 19 et 28 novembre 2002,
- Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr 25'091'009,- aux charges et de Fr 25'149'250,- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr 58'241,-,
- Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2003 s'élève à 44 centimes,
- Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr 9'459'500,- aux dépenses, les investissements nets présumés s'élevant à Fr 9'459'500,-,
- Attendu que les investissements nets sont autofinancés par les amortissements économiques inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr 5'008'331,- moins l'excédent de revenus présumé au budget de fonctionnement pour un montant de Fr 58'241,- ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de Fr 4'392'928,-,

LE CONSEIL MUNICIPAL

D E C I D E

- À L'UNANIMITE,
- 1. D'approuver le budget de fonctionnement 2003 pour un montant de Fr 25'091'009,- aux charges et de Fr 25'149'250,- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr 58'241,-.
- À L'UNANIMITE,
- 2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2003 à 44 centimes,
- 3. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2003 jusqu'à concurrence de Fr 4'392'928,- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.

4. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2003 les emprunts qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

5.3. Jetons de présence des Conseillers municipaux, (DA-02-11)

- M. Clément Piazzalunga, Maire en remplacement de M. Roger Schorer, Conseiller administratif délégué aux Finances :

Le montant des jetons de présence reste fixé à Fr 38'000,-.

- Mme Anni Stroumza, vice-présidente de la commission des Finances donne lecture des conclusions des rapports des séances du 19 et 28 novembre 2002 :

Le montant de Fr 38'000,- a été accepté à l'unanimité. Il est à noter que le nombre de Conseillers municipaux passera à 27 dès le 1^{er} juin 2003.

La discussion est ouverte :

La parole n'étant pas demandée Mme Anne-Marie Jaquet, 2^{ème} vice-présidente du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre v) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet de budget 2003,
- Vu le rapport de la commission des Finances du 28 novembre 2002,
- À la MAJORITE (par 19 voix « pour » et 1 abstention),

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. De fixer, pour 2003, le montant des jetons de présence aux Conseillers municipaux à Fr 38'000,- (trente-huit mille francs).

5.4. Indemnités versées au Conseil administratif, (DA-02-12)

- Mme Anni Stroumza, vice-présidente de la commission des Finances donne lecture des conclusions des rapports des séances du 19 et 28 novembre 2002 :

La discussion a eu lieu en l'absence des Conseillers administratifs qui étaient directement concernés, il n'y a pas eu de modification concernant le montant des indemnités par contre, une somme de Fr 20'000,- a été inscrite au budget ; elle concerne la caisse de retraite des Conseillers administratifs ceci afin d'éviter que ces derniers soient, souvent, des personnes qui n'ont pas ou plus d'activité lucrative.

Cette somme a été mise au budget et concernera les Conseillers administratifs qui entreront en fonction au 1^{er} juin 2003 et sera réadaptée lors de l'établissement du budget 2004. Toutes ces propositions ont été acceptées à l'unanimité des commissaires.

La parole n'étant pas demandée, M. Roland Droz, vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre v) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet de budget 2003,
- Vu le rapport de la commission des Finances du 28 novembre 2002,
- À L'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. De fixer, pour 2003, le montant des indemnités versées aux Conseillers administratifs à Fr 165'000,- (cent soixante-cinq mille francs).

5.5. Fixation de la taxe professionnelle minimale à Fr 30,-, (DA-02-13)

- M. Clément Piazzalunga, Maire en remplacement de M. Roger Schorer, Conseiller administratif délégué aux Finances :

le Conseil administratif vous propose de maintenir la taxe professionnelle minimale à Fr 30,-.

- Mme Anni Stroumza, vice-présidente de la commission des Finances donne lecture des conclusions des rapports des séances du 19 et 28 novembre 2002 :

Ce point n'a soulevé aucune discussion et le montant minimum de Fr 30,- a été maintenu pour 2003.

La parole n'étant pas demandée M. Philippe Decrey, 1^{er} vice-président du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'article 308 b), de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- Vu le rapport de la commission des Finances du 28 novembre 2002,
- À l'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2003 à Fr 30,-.

Une pause de 10 minutes est accordée à l'assemblée.

6. Préavis au projet de plan localisé de quartier N°29195-512-537 (Chêne-Bourg-Thônex/avenue du Petit-Senn) enquête publique N°1342. (DA-02-14)

- M. Jean-Claude Zogg, Conseiller administratif délégué à l'Urbanisme : ce plan localisé de quartier concerne pour sa majeure partie la commune de Chêne-Bourg il y a juste un empiètement de 145m² sur Thônex qui nous oblige à préavis ce projet. Le Conseil administratif est favorable à l'acceptation de ce PLQ.
- M. Grandgirard, Président, précise que la commune de Chêne-Bourg a préavis favorablement ce projet en commission et qu'il sera prochainement soumis au Conseil municipal.

La discussion est ouverte :

M. Collaud : le groupe libéral est favorable à ce projet ceci malgré le fait que notre commune voisine nous a causé pas mal de problèmes en renvoyant la circulation chez nous et des difficultés qu'à rencontrées notre Conseil administratif pour les aménagements de la route de Jussy.

M. Zogg, en réponse à une question de M. Paychère, précise qu'il n'y a pas de cheminement piétons prévu traversant la zone touchée par le plan localisé de quartier. Par contre, l'élargissement avec la création d'un trottoir à l'avenue de Thônex est mentionné ; sans cela nous aurions été défavorables.

M. Broennimann fait la déclaration suivante :

Nous sommes amenés à préavisier sur ce projet compte tenu du faible empiètement de 145m² sur la commune de Thônex, alors que le gros du projet se situe sur Chêne-Bourg.

Dans son ensemble le PLQ n'appelle pas à des commentaires particuliers. En fait, il propose la construction de petits immeubles conformes à la zone et sans éléments exceptionnels ni perturbateurs. Il n'aura pas comme conséquence de rejeter sur notre commune des effets indésirables, bruit, nuisances, circulation démesurée, etc.

Dès lors, le groupe socialiste votera le préavis sollicité.

Le seul regret que je formule ceci en mon nom et en tant que professionnel, c'est le fait que le plan localisé de quartier ne soit pas plus souple dans sa définition des gabarits, en indiquant notamment des périmètres d'implantation en lieu et place de gabarits précis. Ceci donnerait plus de liberté aux architectes devant réaliser le plan et permettrait une adaptation du plan dans le temps, sans compromettre la qualité. On voit trop souvent se réaliser des PLQ qui datent de 15 ans et qui ne sont plus optimaux par rapport aux exigences du jour.

Il est à souhaiter qu'une évolution des plans localisés dans ce sens soit entreprise.

La parole n'étant plus demandée Mme Anne-Marie Jaquet, 2^{ème} vice-présidente du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, al. 1, lettre r) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'article 6, al. 4, de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957,
- Vu le projet de plan localisé de quartier N°29195-512-537 établi par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement,
- Vu l'enquête publique N°1342,
- Vu les remarques et observations transmises au DAEL,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- À L'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. De préavisier favorablement le projet de plan localisé de quartier N°29195-512-537, Chêne-Bourg - Thônex - Avenue Petit-Senn selon l'enquête publique N°1342.
7. Demande d'un crédit d'étude de Fr 215'000,- en vue de l'aménagement des places de Graveson et du Chêne-Vert, selon le projet « Espace-rue ».
(DA-02-15)

- M. Jean-Claude Zogg, Conseiller administratif délégué à l'Urbanisme : ce projet fait suite au concours « Espace-rue », il représente le secteur que nous avons décidé de développer sur l'axe allant de Chêne-Bougeries à Ambilly.

Je vous rappelle que les travaux du chemin des Deux-Communes avancent rapidement et qu'il convient d'améliorer l'étanchéité sous la place de Graveson. La commission a alors pensé qu'il fallait profiter de l'opportunité pour réaménager cette place.

C'est pour cette raison que le Conseil administratif a pris contact avec le bureau d'architecte ADR et c'est pourquoi nous vous proposons ce crédit d'étude afin que l'on puisse déterminer en commission l'aménagement que nous désirons sur les places de Graveson et du Chêne-Vert. Nous vous demandons ce crédit d'étude pour l'aménagement de ces deux places, l'État de Genève doit obligatoirement entrer en matière afin de savoir quelles liaisons il entend définir entre les deux trams ce qui l'obligera à une participation financière.

Nous les avons d'ailleurs sollicités à ce sujet au mois de septembre mais nous n'avons pas encore reçu de réponse.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'UNANIMITE.*

M. Favre : ce projet a déjà été débattu en commission à deux reprises. Je rappelle que le 29 février 2000 nous avons déjà eu une présentation par MM. Rampini et Descombes sur le principe de ce développement, une large discussion avait déjà eu lieu. Le 3 avril 2002 le projet que nous avons sous les yeux a également été présenté en commission d'Urbanisme par les mandataires et n'avait pas donné lieu à un vote. Étant donné des larges débats en commission je serai tenté de proposer ce soir une discussion immédiate.

M. Paychère : le renvoi en commission semble s'imposer afin d'avoir quelques explications notamment sur le plan financier ceci d'autant plus que dans le budget 2003 que nous avons voté tout à l'heure cet objet ne figure pas dans le plan des investissements. Ceci est d'autant plus important que de nombreux projets ayant une incidence financière sont actuellement en discussion.

Mme Pittet : nous rejoignons le point de vue de M. Paychère et aimerions également connaître quelle serait la part prise en charge par le projet Interreg II

M. Labeaume : compte tenu des investissements prévus pour les écoles et pour la Mairie nous trouvons opportun que ce projet soit vu en parallèle. Nous devrions également avoir une plus grande réflexion sur l'aménagement de ces places afin d'avoir un projet plus rationnel et moins onéreux. Nous sommes donc favorables à un renvoi en commission.

M. Miffon : il y a non seulement des questions financières qui se posent mais également certaines d'ordre urbanistique. En premier lieu ce projet est très intéressant par la symbolique de la réunification de ces deux places (Le Chêne-Vert et la place de Graveson) cependant, l'on constate que l'on passe à une voie de circulation : il y aura donc une diminution de la capacité de la rue de Genève en terme de trafic. Ceci n'est peut-être pas une mauvaise chose mais à partir de là ceci appelle d'autres questions plus globales concernant le report de cette circulation et que sera-t-il fait pour favoriser ce report ? Il convient donc de renvoyer ce projet en commission.

Mme Stroumza : quelle est la part que le canton va prendre sur ces Fr 215'000,- compte tenu que la rue de Genève est une artère cantonale ? De plus, le plan des investissements 2003 prévoit une dépense de Fr 100'000,-. D'où provient cette différence ? Il est également important de savoir qu'Interreg III dispose de Fr 62'000'000,- qui peuvent être affectés à des études ainsi qu'à des réalisations. Il serait donc important que le Conseil administratif se renseigne sur la possibilité d'obtenir une subvention de cet organisme.

- M. Zogg : le crédit d'étude demandé est uniquement pour l'aménagement des deux places et fait totalement abstraction de ce qui touche la ligne de tram qui est entièrement cantonale. Je constate après ce qui a été dit qu'un certain nombre d'éclaircissements sont demandés je ne vois pas d'objection à ce que ce projet revienne en commission.

Au vote :

- *La discussion immédiate est refusée par 18 voix « pour » et 2 voix « contre » et l'objet est renvoyé dans les commissions suivantes :*
 - *Transports, Urbanisme & Circulation ,*
 - *Finances*

8. Projets de délibération

- 8.1. Projet de motion déposé dans le délai légal par le parti Démocrate-Chrétien (PDC) concernant la mise sur pied d'une campagne sur le respect. (MM-02-01)

Mme Doris Constantin, Conseillère municipale, auteur du projet de motion en donne lecture :

EXPOSE DES MOTIFS

Suite aux campagnes menées en Suisse et à l'étranger sur ce thème mais de façon très sectorielle, nous considérons que les collectivités publiques, respectivement les communes, ont un rôle d'exemplarité à jouer.

Respect de la collectivité et de ses biens, respect des autres, de leur travail, respect à l'école, sur la route, sur son lieu de travail, dans sa famille, respect de l'autorité en charge de l'administration des collectivités, respect de l'environnement naturel, respect de soi aussi, ce sont là, parmi bien d'autres, les applications possibles du mot RESPECT.

Dans nombre d'États ou de Républiques et parfois chez nous aussi, c'est encore la force, la peur et le pouvoir qui inspirent le respect : nous condamnons naturellement cet état de fait et souhaitons que le respect que nous sollicitons de chacun soit pratiqué sans distinction d'âge, de sexe, de taille, de rang social ou hiérarchique, sans distinction d'appartenance culturelle ou raciale.

Le respect concerne tout le monde et nul n'a moralement le droit de s'y soustraire.

Nous le savons bien, le respect ne va pas toujours de soi, nous savons aussi qu'il est plus facile d'en parler que de le pratiquer.

Aussi, nous vous proposons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, de passer aux actes concrets et de bien vouloir accepter cette motion.

Motion du groupe PDC

- Attendu que le respect concerne toutes les générations et que nul n'a moralement le droit de s'y soustraire,
- Attendu qu'il est nécessaire et urgent de répondre de manière proportionnée aux actes d'incivilité en constante augmentation,
- Attendu que le sentiment d'insécurité s'installe progressivement dans la population et qu'il est nécessaire d'y donner une réponse adéquate,
- Vu le devoir d'exemplarité des collectivités publiques, respectivement des communes,

- Vu le rôle des communes en matière de proximité envers la population,

le Conseil municipal
I n v i t e
le Conseil administratif

1. À mettre sur pied une campagne sur le respect.
2. À impliquer un maximum d'associations et autres sociétés locales à ce projet (écoles, aînés, parents, clubs sportifs, etc.).
3. À prendre langue avec l'Association des communes genevoises afin qu'elle joue son rôle fédérateur dans ce projet.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée par 18 voix « pour » et 2 voix « contre ».*

Mme Jaquet : le groupe libéral trouve pertinent l'exposé des motifs de cette motion. Nous estimons cependant que mettre sur pied une campagne d'information d'envergure sur le respect, n'est pas du ressort communal mais du ressort cantonal voire national, comme pour le Sida.

Pour ce faire nous renverrons cette motion à la commission de Sécurité, qui préparera un projet de délibération pour demander au Grand Conseil de mettre cette campagne sur pied.

M. Walter : le groupe radical se prononcera pour le renvoi en commission de ce projet de motion. C'est effectivement un sujet d'actualité je crois que le Département de l'instruction publique a lancé un mouvement auprès des parents d'élèves, il est bon que tous les pouvoirs publics fassent quelque chose dans ce domaine.

M. Droz : le groupe socialiste souhaite également le renvoi en commission de cet objet afin d'en donner plus de substance et de préciser certains points.

Au vote :

- *La discussion immédiate est refusée à l'Unanimité et l'objet renvoyé en commission de :*
 - *Sécurité*

8.2. Projet de délibération déposé dans le délai légal par le groupe Socialiste concernant un plan de préretraite prévoyant des mesures d'accompagnement pour favoriser les départs anticipés à la retraite du personnel communal. (DM-02-04)

Mme Anni Stroumza, Conseillère municipale, auteur du projet en donne lecture :

EXPOSE DES MOTIFS :

Le Conseil municipal a décidé le 3 avril 1959 que le statut du personnel sera rectifié au fur et à mesure des modifications qui pourraient être apportées ultérieurement au statut du personnel de l'administration municipale de la Ville de Genève, dont il s'inspire. La dernière mise à jour a été acceptée par le Conseil administratif, dans sa séance du 4 juillet 1989. Le statut du personnel communal de Thônex actuellement en vigueur mentionne toutefois une mise à jour le 1^{er} janvier 1993, sans qu'il soit précisé si le Conseil municipal l'ait approuvé, comme le prévoit la loi sur l'administration communale.

Or, la Ville de Genève a introduit dans son statut du personnel des mesures sur l'encouragement à la retraite en 1999, 2000, 2001 et 2002. Elle prévoit avec le budget 2003 des mesures d'accompagnement pour favoriser les départs anticipés à la retraite, des l'âge de 57 ans. Celles-ci consisteront dans le versement d'une indemnité d'accompagnement mensuelle payée par la commune entre la date de départ à la retraite du collaborateur et la date du versement de la pension de retraite par la Caisse d'assurance du personnel (CAP).

D'autres grandes communes suburbaines offrent également à leur personnel des mesures intéressantes d'encouragement à la retraite. Meyrin a un plan de préretraite depuis 1997, Vernier depuis 1999 et Lancy a instauré un tel plan depuis le 1^{er} janvier 2002. Le coût de l'opération a été calculé pour cette dernière commune. Il s'élève à la modique somme d'environ Fr 1'000,- par an, par « retraité par anticipation ». Un tel plan de préretraite est en effet financé en grande partie par les différences salariales entre l'employé, qui prend sa retraite et celui qui le remplace, par le simple fait des différences d'annuités. Il n'aurait donc pas des répercussions importantes sur les finances communales.

Thônex, grande commune suburbaine et ville de plus 13'000 habitants se doit d'offrir les mêmes conditions à son personnel communal que les autres grandes communes du canton.

PROJET DE DELIBERATION
concernant

Un plan de préretraite prévoyant des mesures d'accompagnement
pour favoriser les départs anticipés à la retraite du personnel communal

- Vu la loi sur l'administration des communes, article 30, alinéa 1, lettre w), qui fixe parmi les fonctions délibératives du Conseil municipal, le statut du personnel communal,
- Vu le statut du personnel communal de Thônex, articles 91 et 93, du 1^{er} janvier 1993,
- Vu que l'État de Genève, la Ville de Genève, les communes de Meyrin, de Vernier et de Lancy ont introduit un plan de préretraite pour leur personnel communal, dès 57 ans,

- Vu qu'un tel plan est en grande partie financé par les différences salariales entre l'employé qui prend sa retraite et celui qui le remplace,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. De demander au Conseil administratif d'engager des démarches pour instaurer un plan de préretraite prévoyant des mesures d'accompagnement pour favoriser les départs anticipés à la retraite du personnel communal dès le 1er janvier 2004, en s'inspirant des plans de préretraite des autres communes ayant déjà instauré de tels plans pour leur personnel.
2. De présenter ce plan au Conseil municipal pour approbation.
3. De prévoir l'inscription d'une rubrique budgétaire au budget 2004 permettant de financer ce plan dès le 1^{er} janvier 2004, en tenant compte du coût réel des changements qui pourraient intervenir au niveau du personnel communal.

Mme Stroumza : nous demandons que ce projet soit renvoyé en commission des Finances où nous pourrions auditionner les autorités de la commune de Lancy afin de connaître comment cela s'est mis sur pied concrètement. Il faudrait également analyser la situation de notre commune.

M. Uehlinger : je ne comprends pas vraiment les motivations de ce projet. J'ai plutôt l'impression qu'il convient « de faire comme les autres » quitte à également aller dans le mur ! Lorsque l'on parle de coût il ne faut pas oublier qu'une personne expérimentée sera peut être remplacée avec un coût inférieur mais nous perdrons par la même occasion ses connaissances. De plus, il faudra que les deux personnes travaillent un certain nombre de mois ensemble.

Mme Desjacques Carnegie : Le groupe PDC ne peut accepter d'entrer en matière sur ce projet.

A moins qu'on ne parvienne à fabriquer sur terre, grâce à des travaux ou à un miracle on n'a quelque peine à imaginer, une espèce d'Eden qui permettrait à chacun de vivre assez bien sans rien faire, la seule solution rationnelle qu'on puisse entrevoir est celle d'une prolongation de l'activité rémunératrice, sous une forme ou sous une autre bien au-delà de ce qu'on considère encore comme « l'âge de la retraite ».

Un enfant qui naît aujourd'hui en Occident pourrait atteindre l'âge des 100 ans. En 1948 lors du lancement de l'assurance vieillesse, l'espérance de vie coïncidait pratiquement avec l'âge de la retraite.

Un demi-siècle plus tard, on dépasse les 80 ans. Les mesures proposées ne semblent donc pas réalistes d'autant plus que l'on ne peut considérer que le travail du personnel dans une commune soit particulièrement usant, quoi que ! Et comparables avec certains métiers du bâtiment par exemple.

De plus, il nous paraît important que les conditions cadres du personnel des collectivités publiques ne soient pas trop éloignées de celles des usagers, des travailleurs et travailleuses des autres secteurs d'activités.

M. Miffon : le groupe radical refusera également l'entrée en matière sur ce projet pour toutes les bonnes raisons qui ont été à l'instant dites par Mme Desjacques Carnegie. De plus, nous ne croyons pas qu'une telle action n'ait pas d'impact sur les charges salariales, cela paraît utopique. Lorsque je constate que le budget 2001-2002 a des charges de personnel qui ont augmenté de 7,8% et qui augmentent encore une fois de 6,9% en 2003, cela me laisse songeur, il faudra maîtriser tout cela car l'équilibre me paraît très précaire.

M. Broennimann : les réactions de part et d'autre sont très conservatrices voire frileuses ! Il ne s'agit pas, bien sûr, de copier d'autres communes il faut se dire que si certaines communes adoptent ce système c'est qu'il a un certain nombre d'avantages. Pour le futur employé, ceci représente un plan moderne de salaire avec une possibilité évolutive. Le remplacement d'une personne de 57 ans ne se fait pas forcément par une personne de 20 ans qui n'a aucune expérience. Il peut s'agir d'une personne qui a de nouvelles compétences, qui a une formation plus récente et ce n'est pas forcément une perte pour l'entreprise. Cela mériterait d'être développé en commission avant de prendre une décision définitive.

Mme Stroumza : il faut préciser qu'il n'y a aucune obligation pour le collaborateur de prendre sa retraite à 57 ans, il s'agit d'une mesure d'encouragement et c'est à ce dernier qu'appartient la décision. Pour ce qui est de la perte de compétence évoquée par M. Uehlinger si celle-ci n'a pas lieu à 57 ans elle aura de toute manière lieu à 62 ans. Il faut également soulever que certaines entreprises privées telles que des assurances et des banques ont également introduit ce principe, il ne s'agit pas d'un « cadeau » fait aux fonctionnaires. Nous vous demandons à nouveau d'envoyer cet objet en commission et demandons le vote nominal sur l'entrée en matière.

Au Vote (nominal) :

- *L'entrée en matière est refusée à la Majorité par 15 voix « pour » et 5 voix « contre » selon la répartition suivante :*

Pour :

Mmes Constantin, Desjacques Carnegie, Jaquet et Rochat

MM. Amoudruz, Collaud, Decrey, Detruche, Favre, Fischer, Labeaume, Miffon, Paychère, Uehlinger et Walter

Contre :

Mmes Pittet et Stroumza

MM. Broennimann, Droz et Vacheron

9. Propositions du Conseil administratif

Le Conseil administratif n'a pas de propositions.

10. Questions écrites :

10.1. M. Jean-Claude Zogg, Conseiller administratif donne lecture de la réponse à la question écrite posée lors de la séance du 12 novembre 2002 par M. Martin-Paul Broennimann, Conseiller municipal, concernant « les dépenses et les recettes de la commune liées à la réalisation du quartier des Verchères (Curé-Desclouds) » :

La répartition de la taxe d'équipement versée par les promoteurs lors de la construction du périmètre du Curé-Desclouds a servi aux différentes études et réalisations suivantes, nécessaires au fonctionnement du quartier, étant entendu qu'aucune participation aux frais de construction des voies de communication et leur équipement n'a été faite.

Les montants dépensés par la Commune dans le cas du PLQ des Verchères se répartissent ainsi :

1. ETUDES

1.1.	Étude d'impact "THÔNEX-VILLAGE" (crédit d'étude de Fr 50'000,- voté le 16.11.1993)	Fr	52'403,85
1.2.	Étude d'aménagement routiers, av. de Thônex (Crédit d'étude de Fr 80'000,-, voté le 21.06.1994)	Fr	81'821,95
1.3.	Étude d'aménagement, av. de Thônex (Crédit d'étude de Fr 50'000,-, voté le 12.11.1995)	Fr	39'434,80
1.4.	Étude nœud routier de Sous-Moulin, prolongement point 1.2. (en collaboration avec Chêne-Bourg et État de Genève) budget ordinaire	Fr	10'000,--
1.5.	Étude aménagements routiers, av. de Thônex (en cours) (Crédit d'étude de Fr 85'000,-, voté le 15.05.2001)	Fr	85'000,--
1.6.	Étude surélévation de l'école du Bois-Des-Arts (Crédit d'étude de Fr 370'000,-, voté le 26.06.2001)	Fr	399'085,--
		Fr	<u>667'745,60</u>

2. REALISATIONS

2.1.	Construction d'un collecteur EC, av. de Thônex (Crédit d'étude de Fr 34'000,-, voté le 24.06. 1997 et crédit de construction de Fr 430'000,-, voté le 23.06.1998)	Fr	462'620,75
2.2.	Construction de l'école du Bois-Des-Arts (Crédits d'étude de Fr 1'015'000,- votés les 17.10.1995 et 18.06.1996, crédits de construction de Fr 19'650'000,- voté le 25.02.1997 et crédit complémentaire de Fr 678'337,55 voté le 12.11.2002)	Fr	21'343'337,55
2.3.	Aménagement du préau de l'école du Bois-Des-Arts (Crédit de construction de Fr 190'000, voté le 6.03.2001)	Fr	169'062,40
2.4.	Construction d'un pavillon scolaire de 4 classes pour l'école du Bois-Des-Arts (crédit d'étude de Fr 10'000,- voté le 6.02.2001 et crédit de construction de Fr 1'140'000,- voté le 27.02.2001)	Fr	1'140'286,20

2.5.	Équipement scénique de la salle polyvalente de l'école du Bois-Des-Arts (crédit de construction de Fr 77'500,-, voté le 14 mai 2002)	Fr 73'664,70
		<u>Fr 23'188'971,60</u>

Il reste encore à envisager les dépenses d'investissement estimées suivantes :

3.	<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u> (estimations sommaires, crédits à voter)	
3.1.	Aménagement du ch. du Bois-Des-Arts (côté Est)	Fr 1'100'000,--
3.2.	Passerelle sur route Blanche (participation de l'État à définir)	Fr 1'200'000,--
3.3.	Aménagements liés au giratoire av. de Thônex	Fr 950'000,--
3.4.	Av. de Thônex, déplacement (participation de l'État à définir)	Fr 5'800'000,--
		<u>Fr 9'050'000,--</u>

Les sommes encaissées par la Commune ont été :

TAXES D'ÉQUIPEMENT

A.	CONSTRUCTIONS HONEGGER SA dossier DD94282	Fr 766'156,--
B.	KOECHLIN et MOZER dossier DD 94200	Fr 423'575,--
	Montant total	<u>Fr 1'189'731,--</u>

TAXES D'ÉCOULEMENT

A.	CONSTRUCTIONS HONEGGER SA dossier DD94282	Fr 517'539,--
B.	KOECHLIN et MOZER dossier DD 94200	Fr 287'760,--
	Montant total	<u>Fr 805'299,--</u>
	SOIT UN TOTAL DE	<u>Fr 1'995'030,--</u>

M. Broennimann : je remercie M. Zogg de cette réponse qui demande à être analysée je constate cependant que beaucoup de ces éléments se situent autour du périmètre précis du PLQ et ne concernent pas les investissements à l'intérieur.

10.2. M. Clément Piazzalunga, Conseiller administratif et Maire donne lecture de la réponse à la question écrite posée lors de la séance du 12 novembre 2002 par Mme Anni Stroumza, Conseillère municipale, concernant « les classes de traitement des chefs de service de l'administration communale » :

1. Cette question ne concerne pas le Conseil administratif et il convient de s'adresser à l'auteur du tract afin de savoir comment il a obtenu ces renseignements.
2. Classes de traitement :
 - a) Chefs de services (toutes sections) : classes 14 à 16, fourchette allant de Fr 81'135,- à Fr 121'881,-/annuels,

- b) responsable de l'état-civil : classes 10 à 13, fourchette allant de Fr 65'376,- à Fr 101'351,-/annuels,
- c) brigadier ASM : classes 9 à 12, fourchette allant de Fr 62'557,- à Fr 95'430,-/annuels.

Les classes de traitement sont réactualisées chaque année.

Mme Stroumza : je ne peux pas accepter la réponse à la première partie de la question qui me renvoie à l'auteur du tract. Vous savez très bien que les salaires nominatifs sont couverts par le secret de fonction et qu'ils ne doivent absolument pas sortir de la Mairie. Comment se fait-il qu'une tierce personne ait pu obtenir ces informations ? Car ces documents ont du être sortis de la Mairie par quelqu'un !

- M. Piazzalunga : vous savez comme moi qu'il y a des documents anonymes qui circulent dans les boîtes aux lettres de Thônex. Je ne peux pas vous dire qui a donné ces renseignements et même avec une enquête il ne serait pas possible d'en savoir plus.

10.3. Mme Anni Stroumza, Conseillère municipale, concernant « les immeubles locatifs communaux » :

- M. Zogg : il sera donné réponse à cette question lors d'une prochaine séance car je n'ai pas tous les éléments pour répondre complètement.

11. Propositions individuelles et questions

11.1. Centre sportif Sous-Moulin

Mme Rochat : le bouclement des comptes de la patinoire nous avait été promis pour fin décembre, qu'en est-il ?

- M. Piazzalunga : il y a encore des factures en cours concernant les aménagements extérieurs et nous ne voulions pas faire une clôture en deux étapes.

La commune de Chêne-Bourg prépare un document explicatif pour les diverses dépenses qui sera présenté au Bureau du Centre en début d'année et la commission d'extension va également être saisie du dossier. Voici les raisons qui expliquent ce retard.

Il est également possible qu'une séance réunissant les commissions « Sports » des trois communes soit organisée.

11.2. Chemin du Bois-Des-Arts

Mme Rochat : quand est-ce que les chicanes qui ont été placées vont être enlevées ? Car il est absolument impossible de circuler dans ce chemin.

- M. Zogg : le 9 janvier 2003 la commission de la Circulation recevra des représentants de la FOMHAB qui gère les immeubles situés au fond du chemin et qui ont des doléances. Toutefois, il n'est pas question d'enlever ces chicanes mais nous étudierons éventuellement la possibilité de les déplacer.

11.3. Propreté dans la commune

M. Fischer : qu'en est-il de la propreté de la rue de Genève pour les prochains week-ends de fête ?

- Quelque chose a-t-il été entrepris pour remédier à la défection du service de la voirie en congé durant ces jours de fêtes ?
- La commune a-t-elle résolu le problème de saleté permanent durant les grands congés et les fins de semaine ?
- A-t-on mandaté une entreprise privée pour assurer ce service durant cette fin d'année ?

Questions posées déjà à maintes reprises cette année au Conseil administratif !

- M. Zogg : une entreprise a été mandatée pour vider les poubelles de la rue de Genève pendant les fêtes de fin d'année.

11.4. M. Paychère pose les questions suivantes :

11.4.1. Initiative « Halte au bétonnage sauvegardons les espaces-verts à Thônex »

Nous venons de recevoir le résultat concernant le recours déposé par Mme Banderet. Quel a été le coût de cette procédure pour la commune ?

- M. Zogg : nous n'avons pas encore reçu de facture à ce sujet.

11.4.2. LIPAD

Le Bureau précédent avait demandé au Conseil administratif de préparer un document relatif à l'accès aux documents. Quand celui-ci sera-t-il présenté ?

- M. Grandgirard : ce document sera prêt pour la prochaine séance du Conseil municipal en accord avec le Bureau actuel.

11.4.3. Plan financier quadriennal

Quand ce document nous sera-t-il remis ?

- M. Piazzalunga : le Conseil administratif a fixé une séance en janvier pour l'établissement de ce document par les trois Conseillers administratifs. Ce plan vous sera présenté par le délégué aux finances dans le courant du mois de février 2003.

11.4.4. Surveillance, police privée

Nous avons reçu un rapport de la société ADSI Fonti qui s'auto congratule par rapport aux excellents services qu'elle a rendus. Est-il possible d'avoir l'avis du Conseil administratif à ce sujet ?

- M. Piazzalunga : ce rapport n'est pas encore fait.

11.5. Arborisation dans la commune

M. Vacheron : en commission de l'Environnement nous avons reçu M. Loutan qui avait des propositions intéressantes sur le type de végétalisation que l'on peut placer en milieu urbain. Avez-vous tenu compte de ceci en implantant des essences de type local pour les aménagements de la route de Jussy et du chemin des Deux-Communes ?

- M. Zogg : compte tenu de l'importance des travaux de la route de Jussy les arbres avaient déjà été commandés au moment de l'audition de M. Loutan. Pour ce qui est du chemin des Deux-Communes les plantations ne sont pas importantes mais je vais examiner s'il est possible de tenir compte de ces remarques.

M. le Président souhaite de bonnes fêtes aux membres du Conseil municipal et lève la séance à 23h.

*

Le Président :

Le Secrétaire :

M. Jean-Claude GRANDGIRARD

M. Philippe GUX